



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation en France du narcotrafic

Question écrite n° 4650

Texte de la question

Mme Pascale Bordes alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les enjeux encourus par la dépénalisation du cannabis en France. En effet, personne ne peut ignorer la montée de la violence et de l'insécurité en France et notamment dans les villes moyennes où le trafic de drogue est exponentiel. Les points de deals régissent désormais la vie des quartiers et s'installent à côté des écoles ou des commerces de proximité et les trafiquants osent même « professionnaliser » leur délit en distribuant des tracts d'information ou en voulant obtenir des locaux contre des paiements en liquide. Depuis bientôt deux ans, la commune de Bagnols-sur-Cèze, dans la 3^e circonscription du Gard où Mme la députée est élue, connaît un trafic de drogue conséquent. Même si la police est déjà fortement mobilisée sur le terrain, la prolifération des trafiquants est telle que le réseau continue de tenir. Tout cela est déjà parfaitement organisé et rôdé, alors dépénaliser la consommation de cannabis comme le suggèrent les députés Antoine Léaument et Ludovic Mendès dans un rapport présenté en commission des lois le lundi 17 février 2025 reviendrait à faciliter la vie des narcotrafiquants et mettrait davantage en danger les victimes. Ainsi, elle lui demande les mesures qu'il compte mettre en place urgemment pour l'intérêt de la France et des Français face au fléau qu'est le narcotrafic.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Bordes](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4650

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1333